

Pro Senectute Suisse
Lavaterstrasse 60 · Case postale · 8027 Zurich

Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset
Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique
3003 Berne

Zurich, le 7 juin 2016

Direction · Miriam Moser
Tél. +41 44 283 89 83 · E-mail miriam.moser@prosenectute.ch

Consultation relative à l'ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies

Prise de position de Pro Senectute Suisse

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous associer à la procédure de consultation relative à l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies.

La Fondation Promotion Santé Suisse propose d'augmenter, en deux temps, le supplément de prime selon l'art. 20, al. 1 LAMal de 2.40 CHF actuellement à 4.80 CHF en 2018. Le Département fédéral de l'intérieur soutient cette proposition en faisant valoir que la Confédération pourrait ainsi veiller à ce que « l'augmentation du supplément de prime LAMal permette aux cantons d'être soutenus financièrement dans leurs efforts » (explications, p. 11). Un autre argument avancé est que l'augmentation du supplément de prime déchargerait les cantons.

La Fondation Promotion Santé Suisse justifie notamment sa proposition en faisant part de son intention de développer ses activités dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Elle prévoit d'utiliser 30 % de la contribution additionnelle à cet effet. Nous souhaitons relever que Pro Senectute déploie des activités dans ce domaine depuis de nombreuses années, même si les offres correspondantes ne sont pas couvertes par le contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales. C'est pourquoi Pro Senectute salue l'apport de fonds additionnels en faveur de la promotion de la santé. En conséquence, l'augmentation de la contribution devrait aussi mener à un développement des prestations de prévention fournies par Pro Senectute dans toute la Suisse.

Au vu de ce qui précède, Pro Senectute Suisse soutient la proposition adressée au Département fédéral de l'intérieur – témoignant ainsi clairement son attachement à la promotion de la santé des personnes âgées ainsi qu'à la coordination et la coopération entre les organisations au niveau national, dans la droite ligne de la stratégie « Santé2020 ».

Pro Senectute Suisse

Lavaterstrasse 60 · Case postale · 8027 Zurich · Téléphone 044 283 89 89
Fax 044 283 89 80 · info@prosenectute.ch · prosenectute.ch

Compte postal
80-8501-1



Nous vous remercions de prendre en compte nos commentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'expression de notre très haute considération.



Toni Frisch
Président du conseil de fondation



Werner Schärer
Directeur